

Thème - La communication des avocats : ce que vous devez savoir pour communiquer sur vos activités et compétences

Date : Vendredi 11 juillet 2025 de 9h30 à 17h00

Lieu : Poitiers + visio

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 1

Objectifs :

- Distinguer les vecteurs de communication
- Exprimer les règles applicables à la profession
- Élaborer un plan de communication conforme.

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- 1) Règles relatives à la communication du cabinet (publicité, sites, dénominations)
- 2) Règles relatives à la sollicitation personnalisée (collecte des données, mise en oeuvre)
- 3) Internet et la participation aux réseaux sociaux
- 4) Le contrôle ordinal.

- Moyens pédagogiques : Cas pratiques remis aux participants, analyse des situations, identification des règles, élaboration d'une stratégie adaptée. Remise d'un dossier pédagogique en fin de séance.
- Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Henri GRAÏC, Avocat honoraire, ancien Bâtonnier, enseignant en CRFP

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.